

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2015**

Le conseil municipal, dûment convoqué le 15 juin 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique PETRONE, maire.

Etaient présents : Laurent DUTKIEWICZ – Marie-Jeanne LIATOUT – Sylvie PEGOURIE – Patricia ALLOUCHE – Jean-Marie MANGEOT – Elizabeth MAQUET – Patrice LAPIERRE – Christian MARCUCCILLI – Jacky NOUET – Thierry DUSSAUGE.

Excusés : Georges SILVESTRE (pouvoir à D.PETRONE) – Murielle BARBECOT (pouvoir à T.DUSSAUGE) – Martial FAILLET

Absente : Michèle PAEMELAERE

Secrétaire de séance : Thierry DUSSAUGE

Le compte rendu du 2 juin est approuvé à l'unanimité.

#### **APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

L'assemblée apporte les réponses suivantes aux recommandations du commissaire enquêteur :

**Recommandation n°1** : Compte tenu de la poursuite de l'activité agricole par Monsieur Christophe LAMBERT, le Conseil Municipal est favorable au rétrozonage de la parcelle n° 722 en zone A.

**Recommandation n°2** : Le Conseil Municipal indique que la municipalité sera vigilante au respect de cette recommandation.

**Recommandation n°3** : Le Conseil Municipal indique que l'ensemble des remarques des personnes publiques associées seront prises en compte et notamment l'augmentation de la densité construite en accord avec les observations du GTOU (Groupe Technique des Opérations d'Urbanisme) Messieurs M.G. RACHEZ et M.G. DESGRANDCHAMPS qui préconisent une densification raisonnée en fonction du contexte construit environnants comprise dans une fourchette de 35 à 45 logements/hectare afin de se rapprocher des objectifs du SCOT.

**Recommandation n°4** : Le Conseil Municipal précise qu'en raison du rétrozonage de la parcelle section A n° 722 en zone agricole (A), cette demande de déplacement du débouché de la voirie de desserte de l'opération d'aménagement sur la parcelle section A n°39 devenue section A n°714 dans l'emprise de son passage, peut effectivement être étudiée. Il conviendra toutefois que la municipalité s'assure de sa possibilité de réalisation par la signature d'un compromis de vente ou d'un acte notarié authentique de cession de l'assiette de cette future voirie.

**Recommandation n°5** : Le Conseil Municipal précise que concernant la réalisation de l'emplacement réservé V6 pour la circulation des camions dans la rue de la Pêcherie, les services du Conseil Départemental seront associés au projet d'aménagement.

**Recommandation n°6** : Le Conseil Municipal indique que Monsieur ANTIBI a été reçu à maintes reprises en Mairie et que la collaboration sera poursuivie.

**Recommandation n°7** : Le Conseil Municipal précise que compte tenu de l'importance de cette parcelle située au contact du tissu bâti existant, elle devra faire partie du projet d'ensemble et donc restée intégrée au secteur 1AUm1. Monsieur MORAND pourra faire le

choix de conserver ce terrain qui lors de son aménagement devra respecter le projet d'aménagement d'ensemble validé par la municipalité.

**Recommandation n°8**: Le Conseil Municipal confirme qu'il portera une attention particulière à la préservation de la végétation existante sur le site.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité la modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur PETRONE :

- fait part des travaux à réaliser à l'école.
- une personne supplémentaire devrait assurer le service au restaurant scolaire, ces frais seraient répercutés à l'association du restaurant scolaire par le biais de leur contribution.

M.DUTKIEWICZ arrive à ce stade de la séance.

Monsieur DUTKIEWICZ :

- Le PEDT a été transmis à la Direction de la Cohésion Sociale
- De nouvelles activités pourront être proposées pendant les TAP à la rentrée prochaine :
  - chant – musique
  - journalisme
  - initiation à l'anglais ou italien ou espagnol

Monsieur NOUET se charge de contacter l'entreprise chargée du fauchage des chemins de randonnée pédestre.

La séance est levée à 22 H 00.